

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 27. Avril 1690. Signé, B O U C H E R, & scellé du Grand Sceau de cire jaune, il est permis à E S T I E N N E M I C H A L L E T, Imprimeur du Roy à Paris d'imprimer un Livre intitulé, *Traité des medicamens où l'on apprend leur vertu & leur legitime usage pour la guerison des maladies &c.* & ce pendant le temps & espace de huit années, avec défenses à tous autres de l'imprimer, vendre ny debiter pendant ledit temps à peine de trois mille livres d'amende, de tous dépens & interests, confiscation des exemplaires contrefaits, ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites Lettres.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 14. Aoust 1690. Signé, P I E R R E A U B O U I N, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 30. Octobre 1690.

TRAITE^s

216

126.